

**PV N° 23**

**(FUTSAL - FEMININ )**  
**( Réunion du 03-05-2018)**

La séance est ouverte à 15h30 sous la présidence de Mr BACHIR BOURHIM, en présence de M<sup>rs</sup> : M<sup>ED</sup>  
JIYED-BRAHIM BOUNINA- HAJOUB BERNICH

**\*\* Ordre du Jour \*\***

**HOMOLOGATION DES RENCONTRES**

**FUTSAL**

**CHAMPIONNAT 3<sup>EME</sup> DIVISION**

**21<sup>EME</sup> JOURNEE DU 21-04-2018**

-AMB	(08)	HUIT	--	ASI	(07)	SEPT	HOMOLOGUE
-ATD	(05)	CINQ	--	AAD	(01)	UN	HOMOLOGUE
-ASAA	(01)	UN	--	CPSG	(02)	DEUX	HOMOLOGUE
-AAH	(04)	QUATRE	--	ASUS	(03)	TROIS	HOMOLOGUE
-ASMAF	(06)	SIX	--	CUT	(05)	CINQ	HOMOLOGUE

-AIBA # AESA : L'équipe AIBA ne s'étant pas présentée au terrain à l'heure du coup d'envoi de la rencontre. Elle marque son 3<sup>EME</sup> forfait donc forfait général et sera rétrogradée à la division inférieure ( 4<sup>eme</sup> division ) .

Interdiction des membres de son comité à s'affilier à un club de la ligue durant une période de 3ans ( Art. 110 CD)

De ce fait l'équipe AIBA perd le match par pénalité et marque moins un point au classement et trois buts contre. L'équipe AESA marque trois points au classement et trois buts pour.

Une amende de 5 000.00 dh est infligée au club AIBA.

**CHAMPIONNAT 3<sup>EME</sup> DIVISION**

**22<sup>EME</sup> JOURNEE DU 25-04-2018**

-AES A	(06)	SIX	--	AMB	(03)	TROIS	HOMOLOGUE
-ASI	(03)	TROIS	--	ATD	(03)	TROIS	HOMOLOGUE
-AAD	(05)	CINQ	--	ASAA	(01)	UN	HOMOLOGUE
-CPSG	(05)	CINQ	--	AAH	(01)	UN	HOMOLOGUE
-ASUS	(02)	DEUX	--	ASMAF	(04)	QUATRE	HOMOLOGUE
-CUT	(05)	CINQ	--	ATT	(04)	QUATRE	HOMOLOGUE

**CHAMPIONNAT 4<sup>EME</sup> DIVISION**

**17<sup>ME</sup> JOURNEE DU 21 et 22-04-2018**

**Groupe 1 :**

-ASM	(08)	HUIT	--	AMQF	(01)	UN	HOMOLOGUE
-ASWS	(01)	UN	--	CJCDS	(06)	SIX	HOMOLOGUE
-ASCL	(01)	UN	--	ASAJA	(03)	TROIS	HOMOLOGUE
-AASA	(07)	SEPT	--	ASRE	(01)	UN	HOMOLOGUE

**Groupe 2**

-ASDAF	(08)	HUIT	--	CTA	(03)	TROIS	HOMOLOGUE
-AAS	(03)	TROIS	--	CTD	(06)	SIX	HOMOLOGUE
-CFD	(03)	TROIS	--	ASAIA	(01)	UN	HOMOLOGUE
-SCAF	(03)	TROIS	--	USAT	(05)	CINQ	HOMOLOGUE

## SUITE PV N° 23 (pg :2)

### **Groupe 3 :**

-ARZ	(07)	SEPT	--	CSMA	(01)	UN	HOMOLOGUE
-AWA	(00)	ZERO	--	KST	(07)	SEPT	HOMOLOGUE
-WIS	(01)	UN	--	AACST	(02)	DEUX	HOMOLOGUE

-ANSA # AUAA : après vérification, il s'est avéré que l'équipe AUAA a fait participer à cette rencontre les joueurs AFRA SALAH L 122305 et BENSI AHMED L 144945 suspendus pour une durée d'un match

Chacun à compter du 15-04-2018 PV n ° 28 CRD du 19-04-2018.

L'équipe AUAA perd le match par pénalité et marque moins un point au classement et sept buts contre. L'équipe ANSA marque trois points au classement et sept buts pour.

Une amende de 1 000.00 dh est infligée au club AUAA.

Les deux joueurs sont de nouveau suspendus pour une durée de 04 (1+3) matchs à compter du 05-05-2018.

### **Groupe 4 :**

-ACMD	(03)	TROIS	--	AFA	(04)	QUATRE	HOMOLOGUE
-AMDEC	(05)	CINQ	--	-EISFS	(06)	SIX	HOMOLOGUE
-ASOZ	(03)	TROIS	--	ASATB	(10)	DIX	HOMOLOGUE
AAJZD	(01)	UN	--	CSAW	(01)	UN	HOMOLOGUE

## FOOT FEMININ

### 8<sup>EME</sup> JOURNEE DU 22-04-2018

-AAH # RCMA : L'équipe RCMA ne s'étant pas présentée au terrain à l'heure du coup d'envoi de la rencontre. Elle marque son 2<sup>EME</sup> forfait et perd le match par pénalité. De ce fait l'équipe RCMA marque moins un point au classement et trois buts contre. L'équipe AAH marque trois points au classement et trois buts pour.

**NB : La date du 07-05-2018 est considérée comme date de réception de ce PV par les clubs.**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h30.**

Président de la CRSR et Q  
M<sup>r</sup> BACHIR BOURHIM